

REPONSE

au postulat n° 1.061

du groupe CSPO par le député Diego Clausen concernant le budget en matière de personnel,
interventions parlementaires et symétrie

(17.12.2009)

Le postulat demande au Conseil d'Etat, dans le cadre du traitement et de l'approbation du budget et des demandes de création de nouveaux postes, de garantir qu'une table avec les nouveaux postes soit mise à disposition du Grand Conseil pour le traitement et l'approbation du budget, qu'une répartition symétrique des nouveaux postes entre les pouvoirs soit prise en considération et que les incidences sur les besoins en personnel soient mentionnées pour chaque intervention parlementaire.

Le Conseil d'Etat est d'accord de transmettre au Grand Conseil, pour le traitement et l'approbation du budget, une table pour les différents pouvoirs (Service parlementaire, Tribunaux, Ministère public, Administration cantonale, Enseignants et institutions parastatistiques). Cette table doit être élaborée communément entre les différents pouvoirs. Elle doit indiquer le total de toutes les demandes et les motifs de créations des nouveaux postes proposées par le Conseil d'Etat, pour les différents pouvoirs.

Le Conseil d'Etat est d'accord de veiller à l'égalité de traitement et à ce que les demandes de création de nouveaux postes soient examinées avec rigueur en tenant compte notamment de la priorité, des motifs de création et des moyens budgétaires.

Le Conseil d'Etat est d'accord de mentionner dans sa réponse pour chaque intervention parlementaire les incidences sur les besoins en personnel. Ceci permettra au Grand Conseil de prendre en considération ces informations financières lors de la votation relative à l'intervention parlementaire et lors de l'approbation du budget. Le Conseil d'Etat mettra en place une structure et un processus afin de pouvoir veiller à ce que les incidences sur les besoins en personnel réels et justifiés soient mentionnés dans les réponses.

Le Conseil d'Etat peut accepter le postulat dans le sens de cette réponse.

Sion, le 1er octobre 2010